

Budget 2013 : les moyens de l'Anah renforcés

Le Conseil d'administration de l'Anah a voté, le 5 décembre, le budget de l'Agence pour l'année 2013. Les moyens d'intervention de l'Anah, en hausse de 22 % par rapport à l'année précédente, permettront de mettre en œuvre les orientations stratégiques fixées par la ministre de l'Égalité des Territoires et du Logement. Il s'agit de la lutte contre l'habitat indigne et contre la précarité énergétique, de la prévention et du redressement des copropriétés en difficulté et de l'adaptation des logements au handicap et au vieillissement.

Les moyens d'intervention de l'Anah s'élèveront à 508 M€ en 2013. Globalement, cette hausse du budget de l'Agence se traduira par une croissance comprise entre 5 à 30 % des dotations régionales. Pour lutter contre l'habitat indigne, ce sont 250 M€ qui seront mobilisés. Les aides aux copropriétés en difficulté en augmentation atteindront 71 M€. La lutte contre la précarité énergétique sera renforcée avec un budget de 100 M€. Les moyens dédiés à l'adaptation des logements à la perte d'autonomie s'élèveront à 47 M€. Par ailleurs, des ajustements des modalités d'intervention de l'Anah seront présentés début 2013. [En savoir plus](#)

Champs d'action	Budget 2012	Budget 2013
Lutte contre l'habitat indigne	242 M€	250 M€
Aides aux copropriétés en difficulté	48 M€	71 M€
Lutte contre la précarité énergétique	78 M€	100 M€
Adaptation du logement à la perte d'autonomie	12 M€	47 M€

ACTUALITÉS

40 450

C'est le nombre de personnes qui ont bénéficié du programme d'aide à la rénovation thermique « Habiter Mieux », depuis 2010.
[En savoir plus](#)

AGENDA

DECEMBRE

20 : Colloque « Politiques sociales du logement, quels engagements pour le quinquennat ? », organisé par Agora Europe, à l'initiative de Marie-Noëlle

Humanisation des centres d'hébergement : l'Anah dresse un premier bilan de son action



La directrice générale de l'Anah, Isabelle Rougier, s'est rendue, le 14 décembre, dans un centre d'hébergement à Paris, le Foyer Clair Logis, récemment rénové. A cette occasion, elle a dressé un premier bilan des actions de l'Agence en matière d'humanisation des structures d'hébergement. En effet, l'Anah est le principal financeur de la rénovation des centres dédiés aux personnes sans domicile ou connaissant de graves problèmes sociaux.

Les financements apportés par l'Agence permettent l'amélioration des conditions de vie de ces personnes et favorisent ainsi leur insertion sociale. Cette action constitue une dimension importante de la lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale qui a fait l'objet d'une Conférence nationale les 10 et 11 décembre.

Depuis 2009, l'Anah a versé 96,5 M€ pour l'humanisation des centres

Lienemann et Michel Piron, et en présence de Cécile Duflot, ministre de l'Égalité des Territoires et du Logement. [En savoir plus](#)

d'hébergement, sur un montant total de 184 M€ de travaux, soit 50% de leur coût. Ces travaux ont bénéficié à 400 structures et ont permis de rénover plus de 10 000 places.

[En savoir plus](#)

A VOIR

JANVIER

10 : 2ème Comité de pilotage du protocole relatif aux copropriétés du Bas-Clichy.

15 : Conseil d'administration du Forum des Politiques de l'Habitat Privé à Paris.

30 : Conseil d'administration de l'Anah.

30 : Cérémonie des vœux de l'Anah.



TERRITOIRES

Le Havre : nouvelle opération de réhabilitation soutenue par l'Anah



Le 23 novembre dernier, a été signée au Havre une nouvelle convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain (OPAH-RU), en présence de Dominique Braye, président de l'Anah. L'objectif est de poursuivre l'action menée depuis 2006 en faveur de la redynamisation des Quartiers Sud du Havre. L'Anah est le principal financeur de cette opération, avec le versement de 2,3 millions d'euros de subvention.

La nouvelle intervention a pour objet de finaliser les opérations de restauration immobilière en cours et d'engager une dernière phase d'actions, qui s'appuie sur le volet coercitif à vocation sociale de l'OPAH-RU. 200 logements supplémentaires seront ainsi réhabilités. Le programme vise également à anticiper l'arrivée du Transport collectif en site propre et à accompagner le développement urbain de l'interface Ville-Port. [En savoir plus](#)

Un ambitieux plan de réhabilitation énergétique dans le Nord-Pas-de-Calais



L'État, l'Anah et le conseil régional Nord-Pas-de-Calais ont signé, le 12 décembre à Lille, une convention de partenariat en faveur du programme « Habiter Mieux ». Cette convention s'inscrit dans le plan régional en faveur de la réhabilitation énergétique du parc de logements anciens. L'objectif est d'amplifier la rénovation des logements des propriétaires modestes et de soutenir les collectivités dans la lutte contre la précarité énergétique et en faveur de l'environnement.

Cette démarche va contribuer à accélérer le déploiement du programme. Ainsi, les aides financières pourront être cumulées et accroître la solvabilité des ménages. Parallèlement, un appui technique et un audit environnemental et énergétique garantiront la qualité des interventions et le bon ordonnancement des travaux. Enfin, la couverture du territoire par des opérations programmées thématiques va faciliter le repérage et l'accompagnement des ménages modestes et augmenter les montants des aides de l'Anah. [En savoir plus](#)

La région Ile-de-France se mobilise pour lutter contre la précarité énergétique



La région Ile-de-France a voté, le 23 novembre dernier, un plan d'aide aux ménages les plus modestes en situation de précarité énergétique. L'objectif est de coordonner les initiatives locales et le versement d'aides complémentaires pour la rénovation thermique des logements des plus modestes.

La région s'est en effet engagée à soutenir les collectivités qui créeront des Services locaux d'intervention de maîtrise de l'énergie (SLIME). Ceux-ci permettront de repérer les situations difficiles, en associant l'ensemble des acteurs. Les départements qui développent des fonds de soutien aux petits travaux de confort thermique seront également accompagnés. Enfin, une aide sera versée directement aux ménages, en complément de celles versées par l'Anah dans le cadre du programme « Habiter Mieux ».

L'Ile-de-France compte 700.000 personnes en situation de précarité énergétique.

[En savoir plus](#)

A LIRE

"Copropriétés en difficulté", une étude de l'Anah



"Bailleurs et locataires dans le parc privé", une étude de l'Anil



ILS ONT DIT

"Le plan de rénovation énergétique de l'habitat sera prioritairement tourné vers la lutte contre la précarité énergétique. Les personnes à faibles revenus sont souvent celles qui vivent dans les logements les moins bien isolés et qui supportent les factures d'énergie les plus élevées."

Déclaration du Premier ministre, Jean-Marc Ayrault, à l'occasion de la Conférence nationale de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale, le 11 décembre 2012.

DIRECTRICE DE PUBLICATION Isabelle Rougier **REDACTRICE EN CHEF** Hilda Schmit
CONTACT communication@anah.gouv.fr

[Gérer votre abonnement](#)

« Conformément à l'article 34 de la loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données vous concernant. Vous pouvez en faire la demande par email à l'adresse suivante : communication@anah.gouv.fr »